

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 020 DE

Page 1/2

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS (départ 21h35), Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 64
Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Étaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Darbonnay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V du CGCT ;

VU le projet de délibération du Conseil Municipal de la commune de Darbonnay portant approbation de l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours en date du 30 janvier novembre 2020 pour l'accessibilité du cimetière et la sécurisation de la traversée de la commune de Darbonnay d'un montant total de 10542 euros HT.

Affiché le 5 mars 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2020

**Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura**

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 020 DE (SUITE)**

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Darbonnay.

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Darbonnay en vue de participer au financement d'accessibilité du cimetière et de sécurisation de la traversée de la commune. La participation de la CCAPS sera de 5271,00 € ;

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

